

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-072

Date de la convocation : 05/11/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 16

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Roland CANIVENQ, M. Vincent FLEURY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN.

OBJET : DISPOSITIF TOITURES/FACADES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2025/10 du Conseil Communautaire du 06/02/2025 adoptant la révision du dispositif de soutien à la rénovation de toitures et façades et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour la rénovation de toitures :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant	Montant	Subvention
				Travaux	Éligible	
	VOUZIERS	PO	Toiture	22 744.78 €	10 000 €	2 000 €
	08250 GRANDPRE	PO	Toiture	20 806.90 €	10 000 €	2 000 €

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24/11/2025
Et de sa publication ou notification le 24/11/2025**

	08390 SAUVILLE	PO	Toiture	7 250.95 €	7 250.95 €	1 450.19 €
	TAILLY	PO	Toiture	22 538.34 €	10 000 €	2 000 €
	CHAMPIGNEULLE	PO	Toiture	19 996.35 €	10 000 €	2 000 €
	08250 SENUC	PO	Toiture	20 907.62 €	10 000 €	2 000 €
Montant subvention Toiture	Nombre de dossiers	6		114 244.94 €	57 250.95 €	11 450.19 €
	TOTAL	6		114 244.94 €	57 250.95 €	11 450.19 €

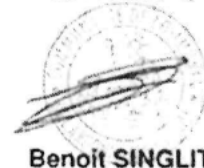
- Et CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT